

# LE CONQUET

de Penzer... à Kermorvan

NOEL, NOEL A GALON VAD  
DA DUDAG TI EUR BLOVEZ MAD.

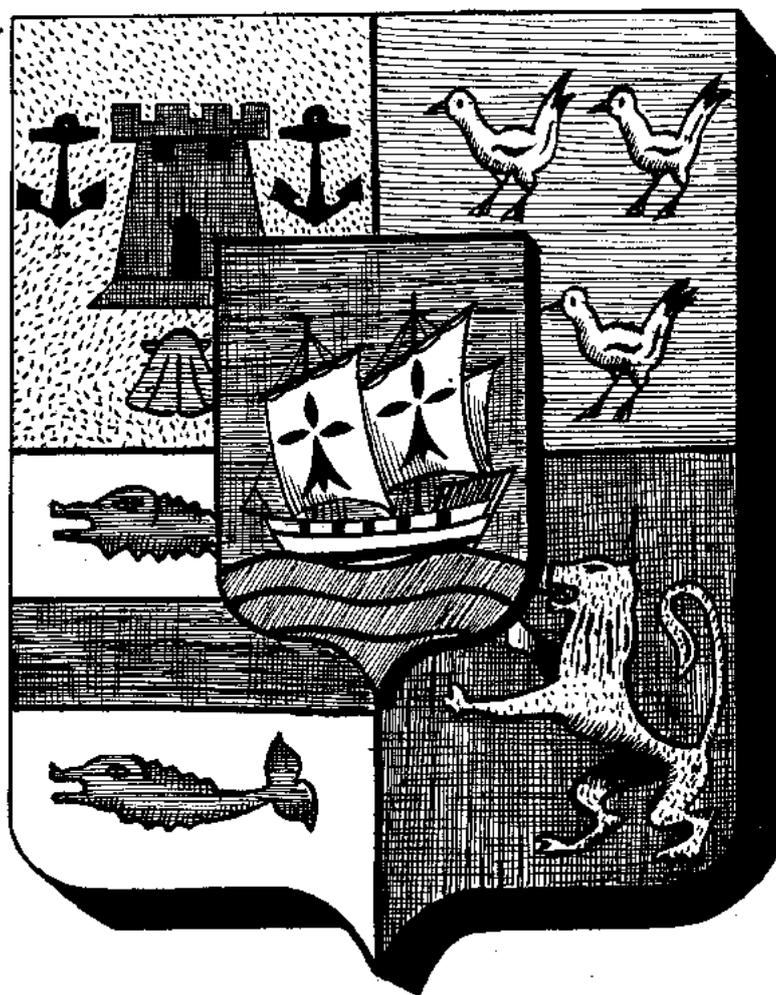
## SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Informations fiscales
- Service des Eaux. Facturation
- Etat Civil
- Informations diverses
- Un peu d'histoire locale

**Bulletin Communal**

N° 7

DECEMBRE 1978





## INFORMATIONS FISCALES

### LOCAUX D'HABITATION

-----

Comment sont calculées :

- La Taxe foncière sur les propriétés bâties
- La Taxe d'habitation.

#### I Les opérations préparatoires ;

La taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation, perçues au profit des collectivités locales, reposent, depuis le 1er Janvier 1974, sur un élément commun : LA VALEUR LOCATIVE DES LOCAUX.

Cette valeur locative a été déterminée au cours d'une révision générale des évaluations des locaux. Les propriétaires ont établi des déclarations décrivant leurs immeubles.

L'Administration des impôts a classé les locaux en différentes catégories. Puis, avec le concours des Commissions communales, elle a établi, par commune et pour chaque catégorie, une liste de locaux de référence loués au 1er Janvier 1970 à un prix normal.

Selon ses caractéristiques, chaque immeuble a été rattaché au local de référence du même type.

Ainsi la valeur locative attribuée à chaque immeuble correspond au loyer qu'il aurait pu normalement rapporter au 1er Janvier 1970.

Les constructions nouvelles, les changements de consistance (addition d'une pièce..) ou d'affectation (transformation d'un local d'habitation en local à usage professionnel..) doivent faire l'objet, dans les 90 jours de leur réalisation, d'une déclaration au bureau du cadastre qui fixera la valeur locative théorique de l'immeuble au 1er Janvier 1970.

#### II L'Administration des Impôts:

##### A) Fixe la valeur locative de votre propriété ou de l'appartement que vous occupez.

Pour cela :

. Elle détermine sa surface appelée " SURFACE PONDEREE" à partir des éléments de la déclaration du propriétaire. Selon l'importance des locaux, leur situation, leur état d'entretien... différents coefficients sont appliqués à la surface réelle. De plus, pour tenir compte de la nature des éléments de confort (eau, gaz, WC...) des mètres carrés supplémentaires sont ajoutés.

. Elle retient le tarif au mètre carré, fixé dans la commune pour le local de référence de la catégorie de votre propriété ou de votre appartement.

. Elle multiplie la surface pondérée par le tarif au mètre carré pour obtenir LA VALEUR LOCATIVE.

Cette valeur est alors soumise à l'avis de la commission communale qui, après comparaison avec celle du local de référence, apporte, le cas échéant, les corrections nécessaires.

La valeur locative d'un immeuble n'ayant subi aucun changement de consistance ou d'affectation reste stable entre deux révisions générales périodiques.

##### B) Arrête la base d'imposition:

Qui est égale

. pour LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETE BATIES, à la moitié de la valeur locative.

Cependant des dispositions particulières sont prévues pour les locaux soumis à la réglementation de la loi du 1er Septembre 1948.

. Pour LA TAXE D'HABITATION, à la valeur locative

Toutefois la valeur locative de votre habitation principale est diminuée, pour la taxe d'habitation des abattements :



SERVICE DES EAUX - FACTURATION

Vous avez reçu fin Octobre une double facture. Indépendamment de quelques erreurs dans les relevés de compteurs, les nombreuses questions que vous vous êtes posés appellent quelques explications.

Pourquoi deux factures ?

La commune du CONQUET a adhéré au Syndicat de Kermorvan à partir du 1er janvier 1978, donc en milieu d'exercice, l'exercice normal du Syndicat va en effet du 1er Juillet au 30 Juin de l'année suivante.

Le système de facturation du Syndicat est le suivant : les abonnements sont payables d'avance par semestre, la consommation est payable à terme échu, par année.

FACTURE N° 1

Cette facture concerne l'abonnement du 1er semestre 78 ainsi que la consommation si celle-ci est supérieure à un demi abonnement soit 15, 150 ou 250 m<sup>3</sup> suivant le type d'abonnement que vous avez choisi.

Si votre index n'a pu être relevé en juin 1978, la consommation a été évaluée à la moitié de votre consommation de 1977. Dans ce cas il apparaît un "E" dans la case indiquant la consommation (consommation Evaluée)

FACTURE N° 2

Cette facture concerne l'abonnement du 2ème semestre 1978 sans consommation soit la moitié de l'abonnement annuel choisi.

QUELLES SERONT VOS PROCHAINES FACTURES ?

Vers Février 1979 l'abonnement du 1er semestre 1979 vous sera facturé seul sans consommation. Son montant sera du même ordre que celui de la deuxième facture que vous venez de régler.

Puis en Septembre 1979 vous sera facturé l'abonnement du 2ème semestre 79 et la consommation du 1er Juillet au 30 Juin 79.

Beaucoup de personnes âgées ne disposant pas de chéquier, nous avons demandé à la Direction de la Cie des Eaux et de l'Ozone gérante du service, de tenir à l'avenir une permanence en Mairie. Il est envisagé d'autre part une simplification de la facture et l'utilisation d'un chèque T.U.P pour faciliter le règlement.

Rappelons que la Cie des Eaux et de l'Ozone se tient à votre disposition 12 rue de l'Eau Blanche BREST ou par téléphone au 02.27.12 (Mme CASTREC)

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

VIE COMMUNALEETAT CIVIL DEPUIS LE 1er SEPTEMBRENAISSANCES :

- MARC Nolwen	le 9 Septembre 78	15 rue Troadec
- KEREBEL Laurent	Le 10 Septembre 78	6 rue Lt Jourden
- CAZOULAT Aurélie	Le 13 Septembre 78	21 rue T. Botrel
- LE MEUR Nolwenn	LE 20 Novembre 78	Centre Radio
-bPERROT Nicolas	Le 22 Novembre 78	Rue A. Brizeux
- PASTOURET Thomas	Le 5 Décembre 78	8, rue Guépratte
- L'HARIDON Morgane	Le 6 Décembre 78	Les Blancs Sablons
- POLARD Annaïck	Le 6 Décembre 78	Croas Pont L'Her
- LE GUENNEC Kristell	Le 11 Décembre 78	6 rue Lt Jourden

MARIAGES

Yvon LE BRIS , Marin Pêcheur, 21 Quai du Drellach LE CONQUET  
 et Sylvie CARIO, Etudiante, 2 rue Kerber BREST Le 1er Septembre 78

Jean-Georges TABURET, prospecteur Livreur, 1 rue Cosmao Prêto BREST  
 et Claudie KERARVRAN, sans profession, le Bilou LE CONQUET Le 2 Septembre 78

Philippe RICHARD, Médecin, 3 rue Gambetta à MASSY  
 et Catherine BERGOT, Professeur, 1 rue de Verdun LE CONQUET Le 23 Septembre 78

Gabriel PENAUD, cuisinier, 23 rue A. Guépratte LE CONQUET Le 29 Novembre 78  
 et Marly BREUIL RODRIGUES, sans profession, 23 rue A. Guépratte LE CONQUET

Gilbert MENEUR, Marin Pêcheur, 5 rue Louis Pasteur LE CONQUET Le 1 Décembre 78  
 et Monique Le BORGNE , sans profession, 5 rue Louis Pasteur LE CONQUET

DECES

- Mme SEITE née BILCOT Marie Anne, 83 ans, Prat ar C'Halvez Le 6 Octobre 78  
 - M. KERMORGANT Isidore, 83 ans, 6 rue St Christophe, le 9 Octobre 78  
 - Mme GENDROT née QUENEA Emma, 92 ans, 5 rue Dom Michel, Le 12 Novembre 78  
 - M. BURDIN Marcel, 88 ans, 1 rue A. Briand, Le 8 Novembre 1978.

PERMIS DE CONSTRUIREPermis accordés depuis le 1er Septembre

Le 8/09/78	LE GALL Charles	Rue Kennedy	Addition garage	Rue Kennedy
Le 19/09/78	TANGUY Louis	La Vallée	Résidence Principale	Prat ar c'Hen
Le 02/10/78	LE HIR Claude	Penzer	Bâtiment Agricole	Penzer
Le 02/10/78	LEON Noël	BREST	Résidence Principale	Rue Ste Barbe
Le 11/10/78	TANGUY Louis	La Vallée	" "	Rue R. Schuman
Le 11/10/78	RIOU Michel	Q. du Drellach	Modification R.P	RueSt Christophe
Le 17/10/78	FLOCH Joël	R. Milin Avel	Maison Médicale	Rue L. Pasteur
Le 29/11/78	BOILS André	BOBIGNY	R. Secondaire	Route de Brest
Le 23/11/78	FLOCH René	R. Guépratte	R. Principale	Lot. Communal
Le 24/11/78	TANGUY Jean	DOUARNENEZ	R. Principale	Le Bilou
Le 04/12/78	GUIRIEC Louis	BREST	R. Principale	Prat ar C'Hen
Le 07/12/78	LUCAS Pierre	R. A. Lucas	Petit Hangar	R. A. Lucas

Permis refusés depuis le 1er Septembre

Le 04/09/78	KERMARREC Henri	St BRIEUC	R. Secondaire	La "aison Blanche
Le 04/12/78	BIDAN Maxime	BREST	R. Principale	Lot; Communal
Le 12/12/78	LE GUENNEC R.	LE CONQUET	" "	" "
Le 14/12/78	MAREC Jean	"	" "	" "
Le 14/12/78	VAILLANT Joseph	"	" "	" "

AVIS DIVERSLISTE ELECTORALE.

Il est rappelé, notamment aux jeunes nés en 1960 que la date limite pour l'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 Décembre.

Pour faciliter et accélérer le service de ramassage des Ordures Ménagères, le S.I.V.O.M de St RENAN a décidé d'équiper deux de ses camions-benne de lève-containers.

La contenance de ces containers varie de 450 à 950 litres. Leur largeur permet le passage d'une porte de 80 cm. Leur prix va de 1900 F à 2450 F. Compte tenu de ce coût, le S.I.V.O.M envisage la possibilité d'une location.

Une note a été adressée par la mairie à quelques commerçants, collectivités ou propriétaires de terrains de camping gros fournisseurs de déchets ménagers. Dans un souci de propreté et d'hygiène, la commune pour sa part envisage l'acquisition de quelques unités. Si d'autres personnes étaient intéressées par ce système de ramassage, qu'elles veuillent bien s'adresser rapidement à la mairie.

---

DEMANDEURS D'EMPLOI

Il y a actuellement 36 personnes inscrites comme demandeurs d'emploi dans notre commune.

Nous rappelons à toutes ces personnes l'obligation du pointage tous les seconds mardis de 10H45 à 11H 45.

A partir du 1er Janvier, toute absence non justifiée au pointage sera suivie d'une radiation.

CHANGEMENTS D'ADRESSE ou de LOGEMENT

Pour faciliter la tâche de la commission locale et du service des Impôts, tout changement d'adresse ou de logement doit être signalé en Mairie.

AVIS AUX CHASSEURS

La réglementation en matière de chasse prévoit le respect d'une distance raisonnable des habitations. Le Maire invite instamment les chasseurs à s'y conformer ; c'est une question de bon sens de leur part et il y va de la sécurité des habitants.

---

VIE ASSOCIATIVE

Club des Mouettes "3ème Age"

Le 4 Septembre, le club organisait une sortie promenade qui a laissé à tous un très bon souvenir.

Au programme : visite du calvaire de Lampaul Guimiliau, de l'Eglise de St THEGONNEC, arrêt à Pleber-Christ où un très bon repas fut le bienvenu, ensuite promenade à Carantec, l'île Callot, retour par St Thonan avec un goûter campagnard qui transforma nos mouettes en "Goélands", une très bonne ambiance où les chansons de la belle époque furent à l'honneur. Ensuite chacun regagna ses pébates très heureux et en souhaitant que l'entreprise TANGUY fasse diligence pour donner une salle au club où les adhérents se retrouveront très souvent.

Communiqué de l'A.S. Conquétôise

Ce n'est pas encore la fin des matches Aller, mais nous vous donnons un classement sommaire.

Pour les vétérans malgré la bonne volonté de chacun, le classement n'est pas à leur valeur. Cependant nous leur faisons confiance.

L'Equipe Fanion se trouve en milieu de tableau, mais n'a pas dit son dernier mot.

L'Equipe réserve, elle, fait cavalier seul, nous pensons qu'elle peut monter en 2em division ; c'est notre vœu.

Pour cette saison, vu le nombre de joueurs une équipe C est formée; malgré le changement de joueurs tous les dimanches, elle se comporte bien en championnat.

Equipe Juniors 3e de son groupe, espérant mieux, Nous le souhaitons.  
 Equipe cadets 1e de son groupe, Nous les félicitons.  
 Equipe minimes en bonne place, 3e du groupe.  
 Pupilles et poussins se comportent très bien.  
 Les matches aller sont terminés, nous attendons courant Janvier la Poule  
 retour. Nous faisons confiance au maximum à ce petit monde pour un  
 classement honorable en fin de championnat.

Le Comité remercie vivement les Pêcheurs d'Armor pour les  
 jeux de maillots offerts à notre équipe de vétérans.

Le Président.

-----  
BUREAUX D'APEL du Collège Dom Michel et de l'école St Joseph

Faisant suite à l'assemblée générale et après élection des membres  
 des Conseils, les bureaux d'APEL ont été ainsi constitués :

Collège Dom Michel

Président : M LEROUX

Vice Présidente : Mme LE MANACH

Secrétaire : M GUEGUEN

Membres du bureau : M ABILY - Mme ABILY - Mme AUTRET - Mme CLOATRE -  
 M PERELLI - Mme QUELLEC.

Ecole St Joseph

Président : M LOAEC

Vice Président : M FALHUN

Secrétaire : Mme QUILLEVERE

Membres du bureau : M ARZEL - Mme D'HERVE - Mme GOUAREC - Mme LE COZ -  
 Mme PERCHOC - M QUILLEVERE.

-----  
UNE CONQUETOISE A L'HONNEUR

Soeur Marie Joseph, née Marie Thérèse JESTIN, a été décorée des  
 Palmes Académiques.

Elle reçut cette distinction à Guingamp, le 28 Octobre dernier, des  
 mains du chanoine LE BOURHIS, Directeur Diocésain de l'enseignement catholi-  
 que des Côtes du Nord.

C'est en 1936 qu'elle entra dans l'enseignement et pendant plus de  
 40 ans elle sera au service des jeunes de Quimper, Brest puis Guingamp où elle  
 occupait les fonctions de directrice de l'école de Montbaxeil.

Toutes nos félicitations à Soeur Marie Joseph, bien connue de tous.

-----  
N.B : Les personnes qui pour une raison quelconque n'auraient pas  
 reçu le présent bulletin sont avisées qu'elles peuvent se  
 procurer un exemplaire en Mairie.  
 -----

## CORSAIRES AU CONQUET SOUS L'EMPIRE

Battu sur mer, Napoléon espère encore affaiblir l'Angleterre en s'attaquant à son commerce maritime. Un décret impérial de 1807 déclare de bonne prise même en haute mer, tout navire anglais ou neutre qui transporte des marchandises anglaises.

Malheur au transport isolé à l'entrée de la Manche, car sitôt reconnu il voit fondre sur lui frégate de l'état, corsaire en maraude ou péniche garde-côtes. Arraisonné, ce n'est pas toujours à Brest que son vainqueur l'amène (les formalités administratives et policières y sont trop longues et la haute mer est bien trop loin) mais bien souvent au CONQUET qui devient ainsi le "poste avancé du premier port de l'Empire".

Voici quelques mouvements de navires relevés entre 1809 et 1813 :

Le 24 octobre, entrent au CONQUET, le brick corsaire de ST MALO "Général Pérignon" et sa prise "l'Endeavour", un anglais qui revenait de Terre Neuve sur Bristol chargé d'huile et de morues.

Le 8 Novembre 1809, arrivée au CONQUET du "Boston" de Jersey chargé de 65 pièces de vin rouge, 35 pièces d'huile d'olive et 20 barriques de vin blanc. Son vainqueur qui l'accompagne, est "La Confiance", corsaire malouin de 100 tonneaux construit pour Surcouf en 1805, armé de deux abusiers de 36, d'espingoles, et monté par 72 hommes.

Le 1er Janvier 1810, deux péniches (chaloupes canonnières) du CONQUET et le corsaire "La Dorade" capturent à sept lieues au large le navire de commerce anglais "La Persevéance". L'une des péniches : "L'épervier" capitaine LATESTE convoie jusqu'au port la prise chargée de vin de Porto, les deux autres navires continuent de croiser en Iroise.

Le 14 janvier 1810, les frégates "La Renommée" et "La Clorinde" font entrer au CONQUET le "Juno" qui revenait des côtes d'Afrique avec une cargaison de peaux de boucs et de chèvres. Le "Juno" reste sur rade une quinzaine de jours en quarantaine, puis son chargement est mis à terre dans un magasin isolé du port, sous le contrôle d'un officier de santé. Ce dernier trouve à fond de cale 517 peaux totalement avariées et puantes qu'il fait jeter en mer par "mesure de sûreté".

Souvent au premier coup de canon, le navire marchand amène son pavillon et se rend, mais il arrive que le corsaire rencontre l'opiniâtre résistance d'un adversaire puissamment armé. Trois quarts d'heure de combat et l'abordage final ont été nécessaires au corsaire "Le Furet" pour se rendre maître d'une "Lettre de Marque" anglaise, de 160 tonneaux, qu'il escorte au CONQUET le 31 Octobre 1810. L'anglais portait 10 canons, son capitaine a été tué dans l'échauffourée, son second et deux marins blessés. Il sortait de Londres à destination de Lisbonne avec une cargaison de riz, d'orge, de fer, de toiles peintes et autres marchandises.

Les prisonniers anglais sont conduits à BREST, mais les prises et leurs chargements sont mis aux enchères sur place. Le sous-commissaire de la marine : Félicité Labbé, en poste au CONQUET à cette époque surveille la vente.

Pour le Maire, le stationnement des navires corsaires au port est un souci continu. Représentant local de la police il est sans cesse sollicité : un jour deux espagnols, ou portugais, embarqués à Brest sur le corsaire "le Téméraire" désertent le navire en relâche au CONQUET; en enlevant l'embarcation du bord, il doit les faire rechercher. C'est lui qui doit surveiller un certain Laurent Pallier, forçat libéré, pilote du corsaire "Le Furet"; qui inquiète les autorités. Il lui faut mener l'enquête sur le vol commis au détriment du capitaine anglais de "l'Antilope" et de son second chez un aubergiste local où ils étaient consignés....ect..

Le maintien de l'ordre est un problème majeur pour le maire : il faut dire que l'ambiance est plutôt chaude au CONQUET quand s'égaillent dans les rues les équipages corsaires au retour d'un coup de main fructueux. De nombreuses et fréquentes bagarres éclatent entre les marins et les soldats en garnison dans les batteries de la côte.

La guerre de course disparaît en France avec la chute de l'Empire et avec elle une activité du port du CONQUET, je le crois, assez peu connue